

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2019

Date de la convocation : 9 mai 2019 Date d'affichage: 9 mai 2019	Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de votants : 15 Nombre de procurations : 3
<i>L'an deux mille dix-neuf, le seize mai le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 9 mai s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique POUGNARD, maire</i>	Présents : Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Pascal AMICEL, Marc CHOLLET, Nadette PORCHER, Hervé SABOURIN, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Florence MARSAC, Didier FRAIGNEAU.
Secrétaire de séance : S.DELGUTTE, 1 ^{ère} adjointe	Absents excusés : Catherine SAUVARD (procuration à Coralie BABIN), Christine FAZILLEAU (procuration à Dominique POUGNARD), Sylvie DEPLANQUE (procuration à Coralie BABIN), Stéphanie BOUROLLEAU, Anne-Sophie VALLET

La séance est ouverte à 20 h 45

ORDRE DU JOUR

Madame Dominique POUGNARD souhaite ajouter trois points à l'ordre du jour :

- *Salle de spectacles : Demande de subvention PACT*
- *Travaux entretien de voirie*
- *Travaux de peinture sur les façades de l'école primaire*

Aucune opposition n'est levée, ces points sont donc rajoutés.

1.	Adoption du procès-verbal de séance du 28 mars 2019
-----------	--

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

2.	14 juillet 2019	D/2019-027
-----------	------------------------	-------------------

Date transmission et accusé réception préfecture : 27/05/2019- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 -FORS-2019--027 -DE

M. Pascal AMICEL présente les trois devis reçus de la société Planète Artifice pour la fourniture du feu d'artifice du 14 juillet :

- | | |
|---------------------|-------------|
| - Pour 1458 effets | 1 578 € TTC |
| - Pour 2 747 effets | 1 995 € TTC |
| - Pour 2 400 effets | 1 886 € TTC |

En 2018, celui validé était de 1620 €.

Il informe les conseillers municipaux que la commission animation aura lieu le 21 mai 2019.

➤ **Le programme des festivités de la fête nationale qui sera proposé sera le suivant :**

- 10h00 : Installation / décoration /Préparation des sandwiches/emballage des bonbons
- 15H00 : Enregistrement doublettes du concours de Pétanque
- 15h30 : Concours de pétanque
- 15h45 : Jeux : roue à bonbons + Pêche à la ligne + Pêche aux canards + Courses à pied + Courses de lenteur + tir à l'arc
- 19h00 : Distribution lots pétanque
- 19h30 : Repas républicain
- 22h00 : Distribution des bracelets lumineux
- 23h00 : Feu d'artifice

➤ **La participation financière au repas républicain proposée est la même qu'en 2018:**

- **3,00 €** pour les Forsitains.
- **10,00 €** pour les personnes extérieures à la commune
- **Gratuit** pour tous les enfants de moins de 12 ans (Forsitains ou non).

Retrait des tickets du 17 juin au 5 juillet 2019 inclus

Lundi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Mardi de 10 h 00 à 18 h 00

Jeudi de 10 h 00 à 12h 00

Vendredi de 10 h 00 à 17 h 00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide :

- **Le devis de la société Planète artifice pour un montant de 1 995.00 € TTC**
- **Le programme proposé pour le déroulement de la journée du 14 juillet 2019**
- **Les tarifs proposés pour les repas de la journée du 14 juillet 2019.**

3. Convention de partenariat SIGIL

D/2019-028

Date transmission et accusé réception préfecture : 27/05/2019- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 -FORS-2019-028 -DE

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002 relative aux modalités de transfert de la compétence facultative SIGil,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-C-07-30 du 13 janvier 2003 relative aux modalités de recouvrement des contributions SIGil,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007 relatives à la mise en place du projet @CCORDS79 dans le cadre de la compétence facultative SIGil et notamment les modalités d'adhésion des communes,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007 relative au renouvellement des conventions de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données composites,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du 28 juin 2010 concernant la contribution financière des communes,

Vu les partenariats établis entre le SIEDS, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la DDT, le SDIS et le SMO Deux-Sèvres Numérique afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres,

Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2002 transférant la compétence SIGil au SIEDS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2014 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,

Vu la décision du Président du SIEDS n°19-01-16-D-01-01 relative au renouvellement de 62 conventions de partenariat SIGil pour l'année 2019

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP. ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Considérant que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative Système d'Information Géographique d'intérêt local,

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population,

Considérant que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme (SIGil'urba) permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

Considérant que la plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Considérant que la contribution syndicale SIGil de la commune est indexée sur le nombre d'habitants,

Considérant que la commune, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat SIGil, bénéficie de l'édition d'un plan filaire au format A0 de la commune sur papier glacé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide :

- De s'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la **contribution syndicale annuelle de sept cent euros (700 €)** selon les modalités financières figurant en annexe 1,
- **D'Accepter la convention de renouvellement** ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- D'Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil **pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexées pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier.**

4.	Convention d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage avec Deux Sèvres Nature Environnement	D/2019-029
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 27/05/2019- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 -FORS-2019--029 -DE</i>		

La commune de Fors s'est inscrite depuis plusieurs années dans la préservation des milieux naturels et notamment par la mise en place d'actions dans le cadre de la Trame verte et Bleue.

Une convention avait été signée en 2016 entre la commune de Fors et l'association Deux Sèvres Nature Environnement (DSNE) pour la mise en place d'actions :

- Action 1- Inventaire biodiversité (cartographie, inventaire et analyse de la fonctionnalité des mares et du bocage Forsitains
- Action 2 – Sensibilisation biodiversité (organisation de sorties)

La commune est propriétaire de parcelles au lieudit « des Vieilles rivières » et souhaite les conserver comme espaces naturels. Dans le cadre de ces démarches, une aide financière pour la réalisation de projet a été accordée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en juin 2017 d'un montant de 7 200.00 €. La fin de validité de cette aide est au 7 juillet 2019.

Cette nouvelle convention a pour objet la préservation et le développement de l'intérêt biologique et écologique du territoire de Fors. Le site concerné se situe au nord du bourg et se compose de deux parcelles cadastrées AE 160 et AE 163 d'une surface totale de 41.9 ha.

➤ **Contenu des missions DSNE :**

- Continuer à suivre l'intérêt biologique du site (amphibiens, flore...) et en particulier ses espèces emblématiques, les amphibiens et à porter à la connaissance de la commune les informations relatives au suivi de ce site.
- Accompagner la commune dans la restauration, gestion et valorisation du site.

➤ **Engagement de la commune :**

- Informer DSNE et solliciter son avis sur tout projet d'action ou d'aménagement du site
- Poursuivre le développement écologique du site par la mise en place de mesures de gestion définies en concertation avec DSNE, en concertation avec l'activité d'élevage qui permet la présence de cet intérêt biologique et paysager remarquable.

Cette convention est signée pour une durée de 5 ans à la date de signature et est tacitement reconductible d'année en année avec l'accord des deux parties. Si une partie souhaite mettre fin à cet engagement il doit le faire en LAR avant le 31 décembre de l'année en cours.

Cette convention pourra être modifiée à la demande d'une des parties par un avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Valide la convention d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage relative à la préservation du site communal des « Vieilles Rivières ».**
- **Autorise Mme le maire à signer cette convention et tous les documents attenants à sa mise en place.**

5.	SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement : Vente de logements sociaux	D/2019-030
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 27/05/2019- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 -FORS-2019--030 -DE</i>		

Lors du conseil municipal du 28 mars 2019, Mme Dominique POUGNARD a informé les conseillers municipaux que la SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement souhaite mettre en vente des logements sociaux situés sur Fors en faveur des locataires occupants.

Une réunion de présentation de cette démarche a été faite par la société courant février.

Cette stratégie, matérialisée dans le cadre d'un plan de vente identifié et d'une charte, doit permettre aux locataires HLM d'accéder à la propriété dans des conditions privilégiées.

La SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement veille à accompagner ses locataires tout au long du processus de vente.

Après concertation, les adjoints proposent d'accepter la mise en vente de 4 logements sur le lotissement des Charmilles permettant ainsi de maintenir des logements sociaux locatifs sur notre commune.

La Préfecture a adressé le 25 avril 2019 un courrier à la mairie rappelant que cette vente est soumise à l'accord de l'état mais aussi de la commune concernée et souhaite un retour au plus vite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de ne mettre en vente que 4 logements sociaux sur le lotissement des Charmilles et autorise Madame Dominique POUGNARD à signer tous actes afférents à ce dossier.

6.	Soutien Notre Dame de Paris	D/2019-031
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 27/05/2019- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 -FORS-2019--031 -DE</i>		

Un appel a été lancé par l'Association des Maires de France (ADM) à toutes les communes et intercommunalités pour l'attribution d'une subvention pour la restauration de la cathédrale Notre Dame de Paris à la suite de l'incendie survenu dans la nuit du 15 au 16 avril 2019.

Après échanges et discussions, à l'unanimité, le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner suite à cet appel estimant que les fonds publics ne permettent pas d'assurer au-delà de l'entretien de son propre patrimoine.

7.	Devis éclairage public	D/2019-032
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 27/05/2019- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 -FORS-2019--032 -DE</i>		

Par délibération du 19 janvier 2017, il a été confié à l'entreprise SEOLIS l'entretien, la maintenance et le dépannage du réseau d'éclairage public. Ce marché à bons de commande a été établi sur quatre ans (un an renouvelable 3 fois).

Dans le même temps, lors de ce conseil, il a été demandé à SEOLIS d'établir un programme pluriannuel d'investissements pour rénover le parc d'éclairage public de Fors. Deux tranches de travaux ont déjà été effectuées depuis fin 2017.

La réglementation Européenne a interdit les lampes et appareils énergivores. Celle-ci s'applique au parc d'éclairage public notamment sur les lampes fluorescentes (vapeur de mercure) sans ballast intégré. L'interdiction de mise sur le marché de ces lampes dès 2015 impose de changer au fur-à-mesure des pannes les luminaires équipés de ce type de lampe par des lampes de substitution. Il reste encore des points lumineux encore équipés de ce type de lampe.

Le SIEDS a décidé de participer à la résorption des lampes énergivores. Il propose une aide de 50 % sur le montant des fournitures plafonnée à 10 000 € par tranche de travaux (possibilité de plusieurs demandes par an).

Ce plan pluriannuel a été présenté fin 2017 avec 5 tranches réparties sur l'ensemble de la commune.

Pour 2019, il est proposé de réaliser 2 tranches de travaux, les n°2 et n°5 :

► Lieux concernés* par la tranche n°2 : Rue de la Mairie - Allée de la Mairie - Grand'rue - Rue de l'Eglise. Séolis propose un devis de 21 515,00 € ht pour le remplacement de ces 28 points lumineux.

► Lieux concernés* par la tranche n°5 : Route de la Croix Pellerin - Route de la Prairie - Rue du Tartre - Route de la Poste - Route des Sanguinières. Séolis propose un devis de 25 243,52 € HT pour le remplacement de ces 34 points lumineux.

* Les rues peuvent être seulement partiellement concernées.

Le financement est le suivant :

- Tranche n°2 : 21 515,00 € HT – 25 818,00 € TTC dont 16 542.40 € HT € HT de fournitures
- Tranche n°5 : 25 243,52 € HT – 30 292,22 € TTC dont 15 913.16 € HT de fournitures

↳ Soit un total de dépenses TTC de 56 110,20 € dont 32 455.56 € HT de fournitures.

Sur ces dépenses, il est possible de solliciter le SIEDS à hauteur de 50 % du montant des fournitures, soit pour les tranches 2 et 5 un montant de 16 227.78 € diminuant cette dépense d'investissement à 39 882.42 € TTC après retour de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise SEOLIS domiciliée à Niort 336 avenue de Paris pour le renouvellement des 62 lanternes des tranches n°2 et n°5 pour un montant de 46 758.52 HT soit 56 110,20 € TTC.

8. Devis salle de spectacles	D/2019-033
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 27/05/2019 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 - FORS-2019--033 -DE</i>	

M. Stéphane BONNIN, adjoint en charge de l'aménagement du territoire informe les conseillers municipaux que les travaux de la salle de spectacles avancent.

Aujourd'hui les services techniques se chargent de l'aménagement électrique.

Des devis de fournitures ont été sollicités auprès de l'entreprise CSO Niort pour la fourniture des éléments électriques :

- Devis 1 : câblerie générale : 1 365.59 € HT
- Devis 2 : alimentation HT et prise force : 2 918.75 € HT
- Devis 3 : câblerie technique du grill : 5 217.05 € HT

Montant Total 9 501.39 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les trois devis de l'entreprise CSO NIORT domiciliée à Niort 336 avenue de Paris pour un montant total de 9501.39 € HT soit 11 401.67 € TTC.

9. Salle de spectacles : demande subvention PACT	D/2019-034
<i>Date transmission et accusé réception préfecture : 28/05/2019 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 - FORS-2019--034 -DE</i>	

M. Stéphane BONNIN, adjoint en charge de l'aménagement du territoire explique que le projet de réhabilitation de l'ancienne salle de théâtre en salle de spectacle présente un intérêt social en donnant vie à un espace culturel accessible à toutes les associations et de renforcer le vivre ensemble en créant un espace de rencontre.

Avec le soutien de l'APMAC, les études et réflexions ont impliqué les associations dans le cadre d'un COPIL multi-utilisateurs pour arriver à un consensus autour de ce projet de rénovation.

Ce projet vise également à reconquérir les bâtiments délaissés et mettre en valeur le patrimoine bâti existant.

Le projet a donc été étudié en essayant de lui trouver une solution en phase avec les objectifs associatifs, mais aussi ceux du développement durable, en mettant notamment l'accent sur les points suivants :

- amélioration de l'enveloppe du bâtiment ;
- recherche de solutions de chauffage et d'éclairage performantes ;
- utilisation de matériaux écologiques ;
- production d'énergie renouvelable.

Le projet qui est présenté ici apporte une solution respectueuse des exigences du développement durable, en accentuant l'intégration du projet dans son environnement et dans une approche globale d'exploitation de la zone périphérique, en une meilleure gestion de l'emprise au sol (mutualisation des espaces de stationnement avec les autres salles multifonctions en face), et une prise en compte nécessairement ambitieuse de la problématique de la consommation de l'énergie.

La municipalité ambitionnait de faire réaliser un maximum de travaux par les équipes de la commune. Après 3 ans de travaux, certaines tâches ne sont pas possibles en régie.

► Travaux réalisés :

Des entreprises sont déjà intervenues pour rénover la toiture, changer les ouvertures, supprimer l'ancienne scène, réaliser un béton de sol et réaliser les accès aux normes pour un montant total de près de 62 500 € HT.

Les agents communaux ont de leur côté déjà réalisé des travaux d'isolation de la salle, des travaux de placage, des travaux électriques. Depuis 2017, près de 13 000 € ont été ainsi réalisés (9 388.58 € en 2018 et 3944.75 € en 2017).

► Travaux restants à faire :

Afin de terminer les travaux sur l'année 2019, la commune envisage de confier la réalisation de prestations à des entreprises.

Chauffage :	20 000 €
Sol parquet et scène en bois :	15 000 €
Sol carrelage :	10 000 €
Electricité technique :	10 000 €
Peinture :	10 000 €
Structure modulaire de l'espace scénique :	15 000 €
Equipements scéniques :	10 000 €
Traitement des façades extérieures :	15 000 €
En option :	
Gradins télescopiques :	50 000€

Soit un total hors option de 105 000 € HT

M. Stéphane BONNIN présente un plan de financement permettant de réaliser les travaux listés ci-dessus :

DEPENSES	MONTANTS EN € TTC
Travaux en régie 2019	4 000 €
Coût prévisionnel des travaux hors travaux en régie 2019	126 000 €
TOTAL	130 000 €
RECETTES	MONTANTS EN € TTC
Subvention NiortAgglo PACT	69 506 €
Autofinancement communal	60 494 €
TOTAL	130 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet de réhabilitation de la salle de spectacle ainsi que le plan financier tel que présentés ci-dessus et autorise Mme Dominique POUGNARD à déposer le dossier de demande de subvention au titre du PACT 79 auprès de Niort Agglo.

10. Travaux entretien voirie

D/2019-035

Date transmission et accusé réception préfecture : 27/05/2019- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 -FORS-2019--035 -DE

Comme chaque année, la commune de Fors souhaite faire des travaux de préservation des chaussées par enduits partiels (travaux PATA). Une consultation a été adressée à plusieurs entreprises en mesure de faire ces travaux. Les réponses étaient attendues pour le vendredi 10 mai.

Les prestations concernaient la fourniture d'enrobé à froid stockable (mise en oeuvre employés communaux) pour 5 Tonnes et la réalisation de la campagne de point à temps automatique (marche avant) à l'émulsion à 69 % de bitume à raison de 1,3 kg/m² et du gravillon 4/6 (2/4 en agglomération) à raison de 8 l/m² pour 20 T.

Trois entreprises ont proposé des offres :

- | | |
|--|-----------------|
| 1. EIFFAGE ROUTE Poitou-Charentes Limousin | 13 921.00 € HT* |
| 2. EUROVIA Poitou-Charentes Limousin | 14 455.00 € HT |
| 3. Entreprise COLAS CENTRE-OUEST qui a été adressée le lundi 13 mai (hors délai) d'un montant de 13 940.00 € HT. | |

* L'offre de l'entreprise EIFFAGE inclue des prestations supplémentaires (enrobés à froid stockable livrés en plusieurs fois si nécessaire, balayage, maintenance de la signalisation) non mentionnées par les autres candidats.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE Poitou-Charentes Limousin domiciliée à la Crèche route de l'Atlantique comme étant la plus adaptée pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie pour un montant total de 13 921.00 € HT soit 16 705.20 € TTC.

11. Travaux de peinture des façades de l'école primaire

D/2019-036

Date transmission et accusé réception préfecture : 27/05/2019- Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20190516 -FORS-2019--036 -DEE

Dans le cadre des « travaux de réhabilitation de l'école primaire », AZ ARCHITECTE n'a prévu qu'une reprise de peinture de la façade intérieure. Les façades et le pignon côté rue n'ont pas été intégrés à la consultation d'entreprise.

Deux devis ont été sollicités auprès de l'entreprise Art D&Co

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| - Devis 1 Façade côté rue | 3 742.11 € HT |
| - Devis 2 Pignon côté entrée primaire | 1 096.95 € HT |

Montant total	4 839.06 € HT
---------------	---------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les devis de l'entreprise Art D&Co domiciliée à Fors 24 Chemin de l'île Grelet pour un montant total de 4 839.06 € HT soit 5 806.87 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ *Déchets Ménagers*

Le mouvement de grève des agents de la régie des déchets ménagers de l'Agglomération Niortaise s'est terminé le 14 mai et les pratiques de reprise des collectes ont été mises sur le site de la Communauté d'Agglomération pour information aux habitants.

Malgré la benne qui a été installée sur la place du Champ de Foire pour permettre aux personnes de déposer leurs déchets, les agents communaux ont dû ramasser de nombreux dépôts sauvages.

⇒ *Récolte de miel*

17 kg de miel ont été récoltés et mis à disposition du restaurant scolaire.

⇒ *Elections Européennes*

Les cartes électorales ont été remises à la poste aujourd'hui pour être distribuées dans les boîtes aux lettres.

⇒ *Vente Terrain ROBELIN*

Les actes de vente des terrains situés dans le centre bourg sont en cours de réalisation. L'étude de Me BOUTINEAU a informé la mairie qu'il serait opportun de régulariser en même temps le transfert de la voirie du Clos du Château.

⇒ *Réhabilitation école primaire*

La société DDMH a fini sa mission de désamiantage par conséquent les autres travaux ont pu reprendre

- Les dallages sont coulés

- Le placoplatre va être livré et le plaquiste commence le 23 mai pour une durée de 50 jours.

Normalement, les travaux devraient être finis pour le 20 août 2019.

Un point sera fait mi-juin sur l'avancement permettant de s'interroger sur la date de fin de travaux et sur le maintien éventuel des modulaires.

⇒ *Antenne 4G*

L'antenne 4 G est en train d'être installée au niveau du stade comme prévu. La mise en service se fera dans 2 mois maximum.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la commune.

⇒ *Comité des fêtes*

Une assemblée générale a eu lieu pendant les vacances d'avril et une assemblée générale extraordinaire vient d'avoir lieu mardi 14 mai décidant :

- La dissolution du Comité des Fêtes
- La nomination de M. Rémi CHAUX et M. Hervé SABOURIN comme liquidateurs
- Le don à la commune du matériel et des fonds restants.

La commission animation se réunira pour étudier les modalités de transfert des biens et argent appartenant au Comité des Fêtes.

⇒ *14 juillet*

Au vu de la dissolution du Comité des fêtes, un mail a été envoyé aux associations Forsitaines pour leur proposer de gérer la buvette lors de la manifestation du 14 juillet prochain.

⇒ *Panneaux solaires rue du Plan de la cour*

La société a pris contact avec la mairie pour avoir les permissions de voirie pour installer les panneaux solaires du 20 au 24 mai 2019.

⇒ *Date à retenir*

- Prochain conseil municipal le 27 juin 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 16 mai 2019

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
FORS-2019-027	1.1	Marchés publics	14 juillet 2019	1-2
FORS-2019-028	1.3	Convention de mandats	Convention de partenariat SIGIL	2-3-4
FORS-2019-029	1.3	Convention de mandats	Convention d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage avec Deux Sèvres Nature Environnement	4
FORS-2019-030	9.1	Autres domaines de compétences des communes	SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement : vente de logements sociaux	4-5
FORS-2019-031	7.10	Divers	Soutien Notre Dame de Paris	5
FORS-2019-032	1.1	Marchés publics	Devis éclairage public	5-6-
FORS-2019-033	1.1	Marchés publics	Devis salle de spectacle	6
FORS-2019-034	7.5	Subventions	Salle de spectacle : demande subvention PACT	6-7-8
FORS-2019-035	1.1	Marchés publics	Travaux entretien de la voirie	8
FORS-2019-036	1.1	Marchés publics	Travaux de peinture de la façade de l'école primaire	8

Emargement des membres du conseil municipal du 16 mai 2019

Dominique POUGNARD, maire	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Stéphane BONNIN, adjoint
Catherine SAUVARD, adjointe Absente excusée	Pascal AMICEL, adjoint
Christine FAZILLEAU, adjointe Absente excusée	Marc CHOLLET
Nadette PORCHER	Hervé SABOURIN
Sylvie DEPLANQUE Absente excusée	Emmanuel FAZILLEAU
Fabrice BRAULT	Coralie BABIN
Florence MARSAC	Stéphanie BOUROLLEAU Absente excusée
Didier FRAIGNEAU	Anne-Sophie VALLET Absente excusée